

il parvint à sauver la vie de son observateur, le lieutenant A.W. Hammond, M.C. Éventuellement, McLeod se remit de ses blessures, mais il mourut d'influenza en novembre 1918, quelques heures à peine avant la signature de l'Armistice.

Madame Annetts, qui fut elle-même dans l'ARC et épousa plus tard un officier d'aviation, a conservé précieusement les médailles, photos et mementos de son frère. Elle a exprimé le désir de les voir dorénavant au Musée de Guerre, à Ottawa.

Ernest Ralph Clyde Frost, aviateur de la *Royal Air Force* au cours de la Deuxième Guerre mondiale, fut le premier de huit Canadiens à recevoir la Croix George pour sa bravoure et son courage en des circonstances autres qu'au combat. Le 5 juillet 1940, avec l'aide d'un compagnon, il sauva la vie du pilote d'un bombardier *Blenheim* qui s'était écrasé au décollage. Ensemble, les deux hommes réussirent à retirer le pilote de son appareil quelques instants avant l'explosion de ce dernier.

Après la guerre, le lieutenant d'aviation Frost servit dans l'ARC et fut l'un de ses pilotes les plus versatiles. En 1964, il quitta les Forces armées avec le rang de chef d'escadrille.

Il assista en 1967 à un banquet en l'honneur des récipiendaires canadiens des Croix Victoria et George. Il mourut à Sarnia en 1969. Madame Frost, qui a présenté les décorations de son mari au Musée de Guerre, a bien des liens avec l'ARC. Son frère fut tué au cours de la Bataille d'Angleterre alors qu'il faisait partie de l'escadrille no 1 de l'ARC, et elle fut elle-même infirmière dans l'aviation royale canadienne.

## LE POISSON DU LAC ÉRIÉ PEUT ÊTRE VENDU

Des rapports selon lesquels la pêche commerciale est interdite dans les eaux canadiennes du lac Érié à cause de la pollution mercurielle sont sans fondement, a déclaré le ministre fédéral des Pêches et des Forêts, M. Jack Davis. Pas plus n'a-t-on interdit l'exportation du poisson canadien pris dans le lac.

M. Davis signale que toutes les prises du lac Érié font l'objet d'un contrôle de la part du ministère fédéral des Pêches et des Forêts, contrôle visant à assurer l'observation des normes fédérales ayant trait aux aliments et drogues. Jusqu'ici, aucun échantillon de poisson en provenance du lac Érié, ayant fait l'objet d'essais dans les laboratoires ne contenait suffisamment de mercure pour être impropre à la consommation humaine. D'importantes quantités de poisson ont donc été relâchées sur le marché.

Toutefois, le 6 avril, les autorités ontariennes ont interdit la pêche commerciale et la pêche sportive dans le lac Saint Clair et les rivières Détroit et Saint Clair, parce que la teneur en mercure des échantillons de poisson dépassait les limites fédérales pour les aliments et les drogues. Plus tôt, le ministre avait donné l'ordre de retenir toutes les prises en vue d'essais.

## FORMATION D'UN GOUVERNEMENT DES T. N.-O.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, a annoncé récemment que "le 1er avril 1970, le Gouvernement fédéral a remis au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest la tâche d'administrer les services publics dans l'est de l'Arctique canadien. La direction des divers programmes sera donc assurée par le Commissaire, à Yellowknife".

Ce transfert réalise une importante recommandation de la Commission consultative Carrothers qui signalait, en 1966, que "les responsabilités administratives devraient être graduellement remises au Service territorial le plus tôt possible". Tous les habitants des Territoires du Nord-Ouest peuvent maintenant communiquer avec leur gouvernement à Yellowknife, en ce qui a trait aux services fédéraux d'ordre public.

### DÉVELOPPEMENTS PROGRESSIFS

Jusqu'à récemment, les services publics assurés par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest étaient administrés surtout par des fonctionnaires fédéraux. Jusqu'en 1963, le sous-ministre du Nord canadien était aussi commissaire des Territoires du Nord-Ouest, et la Direction des régions septentrionales du ministère (devenu depuis le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien) comptait la majeure partie des employés chargés des services du Gouvernement dans cette partie du pays. En 1963, un commissaire à plein temps, dont les bureaux se trouvaient à Ottawa, a été nommé et chargé d'organiser une administration territoriale. En septembre 1967 lorsque Yellowknife fut désignée comme siège du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, les bureaux du commissaire et de son personnel y furent déménagés. A ce moment-là, le Gouvernement fédéral annonça son intention de remettre au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest les responsabilités administratives touchant l'éducation, le bien-être social, les affaires municipales et d'autres services d'importance locale, dès que la nouvelle Administration territoriale serait en mesure de les assumer. Cet objectif s'est réalisé le 1er avril 1969 en ce qui a trait au district du Mackenzie. Le transfert des programmes et des services de type provincial, administrés jusqu'ici par les fonctionnaires fédéraux, est chose faite depuis le 1er avril 1970, dans l'est de l'Arctique (districts de Keewatin et de Franklin).

Parlant de l'importance des mesures prises pour établir un service public territorial efficace, M. Chrétien a repris une déclaration qu'il avait faite au cours d'une allocution prononcée devant le Conseil des Territoires du Nord-Ouest: "C'est la première fois dans l'histoire du Canada qu'un transfert de responsabilités si nombreuses, d'un palier de gouvernement à un autre, d'une organisation bien établie à une autre tout à fait nouvelle, se fait dans une période aussi courte."

Le ministre a ajouté: "On a déjà pris des mesures en vue de réaliser la prochaine étape de la mise